

Les enjeux de demain se gagnent dès le 8 décembre



COMMISSION
CONSULTATIVE
PARITAIRE

CCP

ELECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 8.12.2022



**Autonomie &
Indépendance
politique**



**Spécialisation
Fonction Publique
Territoriale**



**Proximité
et écoute
des agents**

POURQUOI VOTER POUR NOUS ?

Voter pour les listes FAFPT, c'est l'assurance d'être bien représenté par des délégués formés, intègres, compétents et efficaces.

La Fédération Autonome prône depuis toujours un syndicalisme différent basé sur des valeurs fondamentales comme l'autonomie et l'indépendance absolue, qu'elle soit politique, philosophique ou religieuse mais reposant aussi sur une véritable liberté de gestion, d'action et de décision pour chacun de nos syndicats locaux.

Au quotidien, la Fédération Autonome revendique un syndicalisme de proximité grâce à un maillage territorial proche des agents.

Notre priorité : améliorer le quotidien et les conditions de travail de tous les agents et défendre ceux dont les situations sont les plus précaires.

Notre organisation syndicale existe uniquement grâce aux cotisations des adhérents et ne bénéficie d'aucune subvention publique, ce qui est la garantie de notre indépendance !

En votant pour la Fédération Autonome lors des élections professionnelles du 8 Décembre 2022 vous nous permettrez d'étendre nos valeurs à l'ensemble du territoire.

Si vous aussi, vous pensez qu'un autre syndicalisme est possible, alors rejoignez-nous !

QUELQUES-UNES DE NOS REVENDICATIONS



La prise en compte effective de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes



Une meilleure reconnaissance et défense des agents en matière de sécurité



Titularisation automatique sur un emploi permanent



Renforcement des droits sociaux des non-titulaires et la reconnaissance de leurs qualifications dans le salaire



Une formation de qualité et adaptée aux missions du service public

POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE VOTER EN CCP ?

Les compétences des CCP sont exclusivement axées sur des décisions individuelles défavorables aux agents contractuels. Elles permettent aussi d'intervenir auprès des employeurs territoriaux pour des agents victimes de licenciement, reclassement ou mobilité, que ce soit pour raison disciplinaire ou médicale.

Contractuels de la Fonction Publique Territoriale, la défense de votre carrière et le respect de vos droits individuels dépendent de la qualité du travail et de l'efficacité de vos représentants en CCP !

Pour un meilleur avenir professionnel votez et faites voter FA-FPT !



- 
1. **MATTERN Tatiana** Direction de Territoire Cronenbourg, HautePierre, Poteries
 2. **PETITJEAN Bénédicte** Gestion et Prévention des Risques Environnementaux
 3. **HUBERT Juliette** Direction de Territoires
 4. **MEGHARFI Rachid** Médiathèques
 5. **CHEMOUNI Sabine** Santé Autonomie
 6. **BISCEGLIA Jacques** Constructions Enfance Education et Sports
 7. **CASTEL Gilles** Direction de Territoire Neuhof, Meinau
 8. **ROBATI Nasim** Aménagements tramway